

Daniel Garrigue pose le problème de la démographie médicale en milieu rural.

La Commission est saisie de plusieurs amendements portant articles additionnels après l'article 30.

Elle examine tout d'abord l'amendement CF 6 de M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Le nombre de médecins en milieu rural ne cesse de diminuer. Les dispositifs d'incitation mis en place sont insuffisants. Afin de remédier à cette situation dramatique, le présent amendement propose d'instaurer dans chaque région un dispositif de régulation issu d'une concertation entre les caisses régionales d'assurance maladie et les syndicats de médecin.

Mme la rapporteure pour avis. Avis défavorable. Je suis d'accord avec Mme la ministre pour privilégier les mesures d'incitation et explorer de nouvelles pistes, comme le lien entre les soins et la recherche.

M. Daniel Garrigue. J'invite Mme la rapporteure pour avis à venir dans mon département constater l'inefficacité des mesures d'incitation ! Tout le monde reconnaît actuellement que le libéralisme atteint ses limites : je suis surpris que l'on refuse toute régulation en matière de santé.

La Commission rejette l'amendement.